

DECRET N° 2005-126 DU 17 MARS 2005

Chargeant Monsieur Jean-Baptiste EDAYE
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs,
de l'intérim de Monsieur Antoine DAYORI,
Ministre de la Culture de l'Artisanat et du
Tourisme, pour compter du Jeudi 17 Mars 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

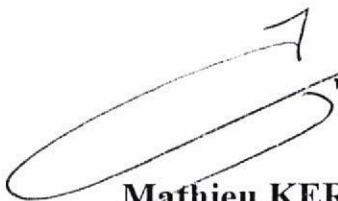
DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Baptiste EDAYE, Ministre de la Jeunesse des Sports et Loisirs, est chargé de l'intérim de Monsieur Antoine DAYORI, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme du 17 au 26 mars 2005.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel./

Fait à Cotonou, le 17 mars 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MJLDH 2 – MEC-PD 2
Autres Ministres 18- SGG 4 – Départements 6 – JORB 1